

timbre différent de celui fait pour l'extérieur ; mais à la fin le gouvernement s'est décidé à adopter également le timbre de deux centins pour les diverses parties du Canada. Bien qu'il soit très commode de pouvoir expédier ses lettres à bas prix comme la chose se fait actuellement, nous devons nous rappeler que le Département des Postes n'a pu dans le passé équilibrer ses recettes avec ses dépenses. Il est vrai que le directeur général des Postes nous dit qu'il est parvenu à administrer son Département de manière à ce qu'il se rapproche plus aujourd'hui de cet équilibre que sous l'ancienne administration ; mais nous ferons bien d'attendre, avant d'accepter cette déclaration, jusqu'à ce que tous les renseignements nous soient fournis sur ce sujet. J'ai eu l'occasion déjà de me féliciter de ma prudence en examinant les déclarations des honorables chefs de la droite, comme, par exemple, dans le cas des "effets de colons" et de l'expatriation de nos concitoyens. Il est prudent d'attendre les résultats avant de tirer nos conclusions sur les grandes réformes dont le directeur général des Postes réclame le mérite. L'adoption du timbre de deux centins pour le Canada effectuera, nous le savons, une diminution considérable des recettes postales, et cette diminution devra être compensée par l'imposition de taxes additionnelles sur d'autres objets. Nos journaux sont maintenant taxés et le pauvre lecteur est obligé de payer sur le journal qu'il reçoit l'équivalent de ce qui est épargné aux marchands dans leur correspondance par la réduction du timbre-poste à deux centins. Un marchand peut épargner \$50, ou \$100 par année au moyen de cette réduction du port des lettres, et ce sont les agriculteurs qui se trouveront taxés pour compenser cette réduction en payant plus cher leur abonnement aux journaux et d'autres articles qui seront taxés pour le même objet, c'est-à-dire, pour combler le déficit causé par cette réduction. Je ne suis aucunement convaincu que cette réduction du port des lettres soit une sage mesure, ou que ce soit une grande réforme opérée dans l'administration du département des Postes.

Les conseillers de Son Excellence, le Gouverneur général, lui font aussi dire dans son discours du Trône :—

"D'amples renseignements ont été obtenus depuis la dernière session sur l'étendue et la valeur des gisements d'or et de minéraux précieux dans le Yukon et autres parties du Canada."

Je dois dire que j'ai lu ce paragraphe avec un grand plaisir. Je suis heureux d'apprendre que les honorables chefs de la droite

aient obtenu beaucoup de renseignements sur la région du Yukon, parce que, d'après mon souvenir, ces honorables messieurs, par l'attitude qu'ils ont prise devant le Parlement, il y a un an, m'ont persuadé alors qu'ils avaient besoin de renseignements sur cette région. Les cercles ministériels paraissaient plongés dans d'épaisses ténèbres lorsqu'ils ont soumis au parlement le projet de loi relatif au chemin de fer du lac Teslin. Nous nous souvenons tous du discours prononcé par un membre distingué du cabinet lorsque ce projet de loi fut soumis à la Chambre des Communes, et l'on n'a pas oublié non plus que, pendant les débats sur ce projet de loi, les membres du gouvernement, bien qu'ils prétendissent savoir certaines choses qu'ils ne pouvaient nous communiquer, nous donnèrent, cependant, la preuve, par ce qu'ils nous dirent, qu'ils ne connaissaient absolument rien du sujet qu'il traitait. Il fallut nous contenter de leurs déclarations; et nous constatâmes même qu'ils ne s'étaient pas donnés la peine, jusqu'au moment de discuter le sujet dans le Parlement, de prendre connaissance des renseignements que leurs officiers leur avaient donnés plusieurs mois auparavant. Ils ne connurent presque rien du rapport de M. Ogilvie jusqu'à ce que leur attention fut attirée sur ce rapport par le Sénat. Je suis heureux, je le répète, de voir par le discours du Trône que les honorables chefs de la droite sont maintenant, comme ils le disent eux-mêmes, en possession de beaucoup de renseignements relatifs à la région du Yukon, et j'espère, que, grâce à ces renseignements, ils pourront nous proposer une meilleure législation concernant cette région que celle qu'ils nous ont soumise lors de la dernière session du Parlement. Cette déclaration des ministres, qu'ils sont maintenant en possession d'amples informations sur le Yukon, me rappelle une histoire que j'ai lue dans les romans de Smollet. D'après cette histoire Sa Majesté, le roi d'Angleterre, avait été grandement ennuyé par les rumeurs décourageantes qui lui venaient de l'Amérique. Les français, disaient ces rumeurs, étaient partis du Cap Breton et marchaient sur Grand Pré, ce qui était une nouvelle vraiment alarmante, et le roi s'en émut vivement. Il communiqua ce renseignement à son premier ministre, le comte de Bute, qui tâcha immédiatement d'obtenir des éclaircissements sur cette nouvelle alarmante. Il rencontra bientôt après un ami et lui fit part de cette nouvelle. Mais cet ami lui répondit : "Bah ! Il n'y a rien de fondé dans ce bruit. Le Cap Breton